

GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale	●		●			USAGES SPÉCIFIQUES	
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale			●				AUTORISÉS
		H3 : Habitation multifamiliale							(a) Sentiers non-motorisés
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité							PROHIBÉS
		C2 : Services personnels et professionnels							
		C3 : Artériel légers							
		C4 : Artériel lourd							
		C5 : Service pétrolier							
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement							
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère							
COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires					●			
	P1-2 : Espaces récréatifs communautaires					●			
	P1-3 : Institutionnelle et administrative								
	P1-4 : Utilité publique moyenne								
	P1-5 : Télécommunication								
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole								
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive					●(a)			
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée	●	●	●			NOTES / NORMES SPÉCIALES	
		Jumelée	●		●				(1) Superficie de terrain : art. 13.1.3 du règlement de zonage : majoration pour les projets intégrés
		Contiguë			●				6.10 Éclairage extérieur
	MARGES	Avant minimum (m)	10	6	10				
		Arrière minimum (m)	10	10	10				
		Latérale minimum (m)	7	4	7				
		Latérales totales (m)	14	8	14				
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)		6	6	6				
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)		8	8	8				
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)		2	2	2				
SUPERFICIE DE PLANCHER (min)		44	44	44					
DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)	1/3.	4/6.	4/6.					
	C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)	0,15	0,15	0,15					
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)	4 000	4 000	4000 (1)				AMENDEMENT	
	PROFONDEUR MINIMALE (m)	60	60	60					
	LARGEUR MINIMALE (m)	50	50	50					
DIVERS	USAGES MIXTES								
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES								
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)								
	PROJET INTÉGRÉ					●			
	DISPOSITIONS SPÉCIALES								